



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD(XI)/PC/6  
18 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Onzième session  
Sao Paulo, 13-18 juin 2004

**Préparation de la onzième session de la conférence: Réunion d'experts  
internationaux de haut niveau sur le tourisme durable  
pour le développement**

Tenue à Lisbonne (Portugal) du 8 au 11 mars 2004

**Déclaration de Lisbonne sur le tourisme durable pour le développement**

Nous, experts gouvernementaux et internationaux réunis à Lisbonne (Portugal), du 8 au 11 mars 2004, à l'occasion de la Réunion d'experts internationaux de haut niveau sur le tourisme durable pour le développement, organisée dans le cadre de la préparation de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI),

*Rappelant* les objectifs de développement du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les résultats de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable,

*Convaincus* de la nécessité d'une coopération harmonieuse entre les organisations internationales compétentes, en particulier la CNUCED et l'Organisation mondiale du tourisme, afin de promouvoir un tourisme durable pour le développement en tant que moyen de réduire la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les PMA et dans les petits États insulaires en développement,

*Prenant note* des débouchés économiques appréciables qu'un tourisme durable offre à de nombreux pays en développement, notamment à plusieurs PMA, en particulier en Afrique, et du rôle de catalyseur que les activités touristiques jouent dans le processus de développement en général,

*Conscients* du patrimoine culturel et environnemental remarquable dont peuvent tirer parti la plupart des pays en développement désireux d'exploiter les possibilités offertes par un tourisme durable pour le développement,

*Gardant à l'esprit* la gravité des handicaps dont de nombreux pays, en particulier les PMA, souffrent dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour promouvoir un développement touristique durable, essentiellement car les infrastructures matérielles, les circuits de commercialisation et les ressources humaines qualifiées nécessaires y sont insuffisants,

*Convaincus* que pour la vaste majorité des pays en développement, le tourisme durable peut être un moyen d'accroître leur participation à l'économie mondiale et d'atténuer la pauvreté, en particulier en contribuant à la création d'emplois ainsi qu'à la constitution de microentreprises et de petites et moyennes entreprises et à leur renforcement,

*Profitant* de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les retombées bénéfiques qui peuvent être attendues d'un appui international accru au développement des capacités touristiques dans les pays en développement en général et dans les PMA en particulier,

*Soulignant* la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales et de promouvoir l'entrepreneuriat afin d'encourager le développement d'activités touristiques durables qui sont respectueuses du patrimoine culturel, social et environnemental et, à cette fin, de mettre en valeur les ressources humaines nationales nécessaires,

*Mettant l'accent* sur l'importance de coordonner, au niveau national, les efforts déployés par les autorités touristiques et par les institutions responsables des politiques commerciales et de l'investissement et des négociations internationales consacrées à ces thèmes,

1. *Adoptons* les recommandations ci-jointes, que nous adressons à la CNUCED afin qu'elle contribue à un tourisme durable pour le développement dans les pays en développement, essentiellement grâce à des services consultatifs et à des activités de mise en valeur des ressources humaines, conformément aux trois grands objectifs ci-après:

a) Renforcer les capacités institutionnelles nationales, en particulier les capacités de négociation des PMA dans le commerce international des services et l'aptitude à attirer les investissements nationaux et les investissements étrangers directs dans le secteur touristique;

b) Encourager la participation des entreprises locales à l'économie touristique, et promouvoir des politiques macroéconomiques rationnelles et un cadre propice à l'investissement;

c) Favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les activités de développement touristique, notamment le recours à des plates-formes spécialisées pour la commercialisation des ressources touristiques;

2. *Reconnaissons* que pour que des progrès notables soient réalisés dans le développement touristique, il importe de soutenir les efforts déployés au niveau local en vue de développer une infrastructure matérielle suffisante, en particulier dans les domaines du transport aérien

et des télécommunications; à cette fin, une aide extérieure et intérieure sera nécessaire pour financer les biens d'équipement nécessaires;

3. *Encourageons* la coopération entre pays en développement pour la mise en œuvre de projets et d'activités touristiques durables qui peuvent profiter à tous du fait des complémentarités intrarégionales existant en matière de spécialisation des produits touristiques, d'outils promotionnels et de capacités logistiques;

4. *Invitons* la CNUCED et l'Organisation mondiale du tourisme, ainsi que l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international (CNUCED-OMC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau international du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation de l'aviation civile internationale et d'autres organisations compétentes, à coordonner leurs efforts et à envisager de mettre en place un mécanisme interorganisations de coopération chargé de promouvoir le tourisme durable pour le développement;

5. *Encourageons* ainsi la communauté internationale à soutenir les activités du secrétariat de la CNUCED et d'autres organisations compétentes destinées à fournir une assistance technique dans le domaine du tourisme durable en tant que moyen de développement, en partenariat avec la société civile;

6. *Saluons* la poursuite d'une coopération harmonieuse entre la CNUCED et l'Organisation mondiale du tourisme, en particulier au sein du mécanisme de l'initiative ST-EP (Tourisme durable – Élimination de la pauvreté) lancée au Sommet mondial pour le développement durable, qui porte sur les liens entre le développement durable en tant que moyen de développement et l'atténuation de la pauvreté;

7. *Invitons* le Gouvernement portugais à transmettre le rapport de cette réunion au Président du Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence afin que le Comité puisse l'examiner au cours de ses travaux;

8. *Nous engageons* à transmettre le rapport de cette réunion à nos autorités nationales pour information et suite à donner à la onzième session de la Conférence;

9. *Remercions sincèrement* le Gouvernement portugais et la CNUCED de leur généreuse contribution financière, organisationnelle et technique.

## **Recommandations**

### **Introduction**

1. Le tourisme international et les activités économiques liées au tourisme jouent un rôle important dans le développement durable des pays en développement. Pour nombre d'entre eux, en particulier les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement, le tourisme constitue l'un des rares moyens viables de développement et, souvent, la principale source de recettes en devises. Le développement touristique durable repose sur tous les piliers du développement durable, c'est-à-dire sur les aspects économique, social, environnemental et culturel. La promotion d'un développement touristique durable passe par la participation d'un large éventail de parties prenantes au niveau national et par une coopération étroite entre

les organisations intergouvernementales compétentes. Le développement touristique durable touche à des questions multiples et complexes qui recoupent les différents domaines de compétence de la CNUCED.

2. La CNUCED, en coopération et en coordination avec l'Organisation mondiale du tourisme, le Centre du commerce international (CNUCED/OMC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Bureau international du Travail (BIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'autres organisations intergouvernementales compétentes, devrait poursuivre ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités en vue d'accroître la contribution du tourisme durable à la diversification des exportations, au développement et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. La CNUCED devrait aider les gouvernements à optimiser les retombées bénéfiques du tourisme en renforçant les liens avec d'autres secteurs, réduisant ainsi les fuites vers d'autres économies. Elle devrait aussi coopérer avec le secteur privé et les ONG intéressées. Par le biais de ses services consultatifs et de ses activités de mise en valeur des ressources humaines, elle devrait s'intéresser davantage au tourisme dans les domaines pertinents tels que l'investissement, les négociations commerciales multilatérales (en particulier le commerce des services), le droit et la politique de la concurrence et le commerce, l'environnement et le développement, le développement des petites entreprises, ainsi que les technologies de l'information et de la communication. L'appui que la CNUCED pourrait apporter au développement d'activités touristiques durables répond aux besoins des pays en développement, en particulier des PMA et des petits États insulaires en développement.

### **Renforcer les capacités institutionnelles afin de promouvoir un développement touristique durable**

#### *Politique d'investissement dans un développement touristique durable*

3. La CNUCED devrait: a) aider les pays en développement à élaborer des politiques rationnelles d'investissement dans le tourisme durable, en mettant l'accent sur le cadre institutionnel et réglementaire; et b) élaborer un programme de formation sur la manière d'attirer des investissements dans un tourisme responsable, notamment des investissements étrangers directs.

#### *Négociations commerciales multilatérales*

4. La CNUCED devrait continuer d'aider les gouvernements des pays en développement à intégrer les principes d'un développement touristique durable dans le cadre de leur politique commerciale nationale, en particulier en incorporant des stratégies de développement touristique durable dans les engagements nationaux contractés en vertu de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

#### *Politique de concurrence liée au tourisme*

5. La CNUCED, dans le cadre de l'aide qu'elle fournit aux décideurs pour l'élaboration d'une législation nationale visant à prévenir les pratiques anticoncurrentielles, devrait répondre aux besoins particuliers des pays concernés en abordant les problèmes particuliers que de telles

pratiques posent dans le secteur des services touristiques. Elle devrait promouvoir une coopération internationale qui vise à faire adopter des ensembles de principes bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur la concurrence dans les échanges touristiques lorsque de tels principes sont jugés nécessaires.

#### *Commerce, environnement et développement*

6. L'Équipe spéciale CNUCED/PNUÉ pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement devrait constituer un cadre important pour promouvoir l'élaboration de stratégies de tourisme durable, en coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à la diversification et à la valorisation des produits touristiques, à l'adaptation à la demande internationale, ainsi qu'au renforcement des liens entre les produits touristiques et les produits locaux tels que les produits biologiques et les produits artisanaux. En tirant parti de l'Initiative BioTrade, la CNUCED devrait continuer de promouvoir un tourisme durable en tant que source de revenus pour les collectivités locales, de favoriser la protection et l'exploitation durable de la biodiversité, d'accroître la diversification des exportations et de préserver le patrimoine culturel.

#### **Encourager la participation des entreprises locales à l'économie touristique**

7. La CNUCED, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, devrait fournir une assistance technique aux pays en développement afin d'encourager et de stimuler l'entrepreneuriat dans l'économie touristique, non seulement dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés, mais aussi dans les nombreux secteurs en amont qui y sont étroitement liés, en particulier le secteur agricole. Une attention suffisante devrait être accordée aux besoins des petites et moyennes entreprises et des collectivités locales, ce qui suppose la mise au point d'activités de formation et de sensibilisation; on pourrait aussi produire des documents imprimés destinés à des catégories de population bien ciblées telles que les jeunes diplômés et chefs d'entreprise en puissance. La CNUCED devrait aussi s'efforcer de favoriser la constitution de réseaux entre établissements de recherche et de renforcer ainsi les capacités de recherche des pays en développement en vue de développer le tourisme durable et d'accroître la productivité dans le secteur touristique.

#### **Favoriser l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication dans le développement touristique**

8. Par le biais de l'initiative qu'elle a lancée dans le domaine du tourisme électronique, la CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour promouvoir leurs produits touristiques. En coopération avec d'autres organisations compétentes, notamment le Centre du commerce international (CNUCED/OMC) et l'Organisation mondiale du tourisme, elle devrait élaborer des programmes d'assistance technique afin d'aider les pays en développement à installer et à gérer leur propre plate-forme de tourisme électronique en vue de mieux promouvoir leurs produits touristiques.

### **Deux moyens d'action intersectoriels de la CNUCED: les services consultatifs et la mise en valeur des ressources humaines**

9. La CNUCED devrait continuer de fournir des services consultatifs aux pays en développement sur les politiques liées au tourisme, dans le cadre de son mandat. Autant que faire se peut, les services consultatifs devraient porter notamment sur le transfert de connaissances aux autorités locales. La CNUCED devrait aussi mettre au point des activités intégrées de mise en valeur des ressources humaines dans l'optique d'un développement touristique durable, en dispensant directement une formation sur des thèmes liés au tourisme dans le cadre de ses compétences et en formant des formateurs dans le but de développer les capacités locales de valorisation des ressources humaines. La constitution de réseaux entre les pays bénéficiaires, la coopération Sud-Sud et la coopération avec les institutions compétentes des pays plus avancés devraient être encouragées. Il faut également renforcer les capacités de recherche des pays en développement.

### **Développement touristique durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**

10. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux d'analyse sur la contribution qu'un tourisme durable apporte, dans les trois catégories de pays qui font l'objet d'une attention particulière de la part de l'Organisation des Nations Unies, à la spécialisation et au développement économiques ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.

### **Coopération avec d'autres organisations internationales**

11. La CNUCED et l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international (CNUCED/OMC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau international du Travail, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organisations internationales compétentes devraient coordonner leurs efforts et envisager de mettre en place un mécanisme interorganisations de coopération chargé de promouvoir le tourisme durable pour le développement. Ce mécanisme pourrait, par exemple, permettre de recenser et de diffuser largement les meilleures pratiques en matière de tourisme durable.

-----